



**BULLETIN MUNICIPAL**

février 2022

[www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)



## DÉCHETS VERTS : AI-JE LE DROIT DE LES BRÛLER AU JARDIN ?

### Peut-on brûler les déchets verts au jardin ?

Chaque année, en France, nous sommes nombreux à produire des déchets verts. Ces derniers résultent de la tonte de gazon, des feuilles mortes, des chutes de bois, des branches d'arbres... Et pour s'en débarrasser, nombreux sont ceux qui décident de les brûler. Mais est-ce vraiment une bonne idée ? Que dit la loi à ce sujet ?

### Ce que dit la loi

La loi interdit formellement de brûler les déchets verts au jardin, selon le code de l'environnement et la circulaire du 19 novembre 2011.

### Des substances toxiques

Lorsque les déchets verts sont brûlés, ils dégagent des substances toxiques très nocives pour l'environnement mais surtout pour la santé.

### Une amende

Mais que risque-t-on si l'on brûle les déchets verts au jardin ? La loi punit cet acte d'une amende de 450 € maximum.

### Des plaintes

Mais ce n'est pas tout ! Si les voisins sont incommodés par les odeurs et la fumée qui s'en dégage, ils peuvent porter plainte et engager des poursuites.

### Que faire de ses déchets verts ?

Au lieu de brûler vos déchets verts, pensez à les réutiliser ! En effet, la tonte séchée peut s'utiliser comme paillis aux pieds des haies ou des massifs. Vous pouvez également incorporer les déchets verts dans votre compost afin d'améliorer la terre de votre jardin.

### Et les feuilles mortes ?

La loi interdit également de brûler les feuilles mortes au jardin. Cependant, si votre commune n'est pas dotée d'une déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts, vous pouvez obtenir une dérogation pour les brûler.

Pour toutes ces raisons, nous vous déconseillons fortement de le faire ! En effet, en cas de non-respect, vous risquez une amende.

### Bon à savoir :

En partenariat avec le **SYDED87**, la communauté de communes vous propose **la location gratuite de broyeurs électriques**. Vous pourrez ainsi broyer vos feuilles, tontes, et branchages jusqu'à 4 cm de diamètre pour pailler votre jardin ou alimenter le compost. Pour tout renseignement complémentaire et pour vous préinscrire, contactez le service : **om@ouestlimousin.com - 05 55 78 84 07**

## ÉTAT CIVIL 2021

### - NAISSANCES -

3 naissances

### - DÉCÈS -

Le 24 avril 2021

Fabrice, Jean-Louis  
GRANET

Le 24 septembre 2021

Robert, André BARRUS

Le 10 novembre 2021

André, Georges DEBORD

Le 27 décembre 2021

Fabrice, Alain,  
Marcel LACROIX

## SOMMAIRE

### ACTUALITÉS

- État civil p. 3
- Mot du Maire p. 4
- Mrs mayor's word p. 5
- Calendrier électoral p. 5

### INFOS COMMUNALES

- Travaux p. 6 à 8
- La fibre p. 9
- Urbanisme p. 10
- Agence postale p. 10
- Recensement p. 11
- Infos utiles p. 11
- Finances p. 12-13
- L' école p. 14 à 17
- Marché /écopoints p. 18

### VIE ASSOCIATIVE

- I.M.A. tendres animaux p. 19
- Les sacs à dos p. 20
- Ensemble pour nos enfants
- ACCA p. 21
- FCCO p. 21-22
- Cercle de l'amitié p. 23
- Comité des fêtes p. 24

### INFOS DIVERSES p. 25 à 34

### INFOS PRATIQUES p. 35



Chères Champsacoises, chers Champsacois,  
L'année écoulée aura été, encore une fois, une année compliquée et difficile pour bon nombre d'entre nous. Cette crise sanitaire que nous subissons et qui n'en finit pas, perturbe encore sérieusement la vision de l'avenir que nous avons imaginée. Nos habitudes et nos repères ont été encore chamboulés, nous contraignant à être séparés des êtres chers.

Je sais que cette période est très délicate à vivre, mais il nous faut rester vigilants, car la pandémie, elle, ne baisse pas la garde, pour preuve,

le nombre de cas quotidiens dépassant allégrement les 350 000.

Dans ce contexte peu banal, l'équipe municipale a œuvré pour faire avancer les travaux engagés malgré les difficultés rencontrées. La pandémie a entraîné de multiples problèmes : difficulté d'approvisionnement en matériaux, retard dans le traitement des dossiers, ...

Cette situation inédite a également eu un impact sur la vie sociale et associative de la commune, sur son dynamisme. Ainsi, la salle des fêtes a été réservée cette année encore à l'accueil des enfants lors des repas, les locaux de la cantine habituelle étant trop exigus pour assurer le service dans des conditions parfaites de sécurité sanitaire (jauge, distance...). Ceci a entraîné une baisse conséquente des activités et manifestations organisées dans ces locaux dont les associations, de même que les commerçants et artisans, ont eu à pâtir.

La priorité étant mise sur la sécurité et la santé de nos enfants, la salle des fêtes restera à leur disposition le temps de la pandémie.

Gageons que cette nouvelle année nous permettra de retrouver une vie sociale plus en rapport avec nos envies et besoins.

Malgré ce contexte particulier, tout n'a pas été négatif et il convient ici d'adresser nos félicitations et remerciements aux membres du Comité des fêtes pour l'organisation du marché de Noël. Celui-ci a connu un franc succès et nous a mis du baume au cœur ! Nous en avons tous besoin.

Je tiens également à remercier le personnel communal qui a toujours répondu présent afin d'assurer la continuité du service public.

Je n'oublie pas non plus l'équipe enseignante qui, dans cette situation sanitaire délicate et face à des directives ministérielles si souvent contradictoires, ont assuré leurs fonctions - ô combien importantes - avec un professionnalisme et une bienveillance toujours renouvelés. Je profite également de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue à Mme Laure Bérard, nouvelle directrice de l'école et adresser tous mes vœux de réussite à Mme Clémence Deville dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à nouveau, à toutes et tous, une excellente année 2022 !

Maryse PARVERIE

The past year has been once again a very hard and difficult year to live through for a great number of us. This pandemic that we have been suffering for years now, and which is not yet over, is seriously affecting the vision that we had imagined for the future. All our habits and reference points have been turned upside down, forcing many of us to be separated from our loved ones.

I know this period is very challenging but all of us must stay vigilant because the pandemic is not giving up. As evidence of this, the number of daily cases has recently reached 350.000 persons. In this unusual situation, the municipal team has worked to move the planned projects forward despite the difficulties. However, the pandemic has multiplied the problems as supply difficulties, delays in the processing files, etc has inevitably slowed things down. This unprecedented situation has had a great impact on the social and business life of the village. The village hall has been again reserved, this year for the use of the school children, as the usual dining hall was deemed too small to allow for sufficient social distancing. This has led to a steady decline in activities and events organized in the hall, which the associations, traders and craftsmen had to deal with. With priority given to the children, for their safety and health, the village hall will remain at their disposal as long as the pandemic lasts.

Let's hope that 2022 will allow us to rediscover a social life more in line with our desires and needs.

Despite this peculiar context, everything has not gone wrong, and it is necessary to congratulate and thank the members of the festival committee for the organization of the Christmas market. This event was a great success, which put a smile on our faces. We needed it!

I also want to thank the communal staff who have always been present to ensure the continuity of the public service.

I can't forget to thank the teaching staff who have, because of this particular period and facing contradictory ministerial directives, ensured their functions have continued with professionalism and benevolence, so highly important.

I would also like to take the opportunity to welcome Ms. Laure Bérard, the new school director, and to send my best wishes for success to Ms. Clémence Deville in her new position.

The town council is joining me once again in wishing all of you a very happy 2022.

Maryse PARVERIE



Calendrier électoral 2022 :  
L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront :

- Les dimanches 12 et 19 juin.

Inscriptions :

Petit rappel : la date du 31 décembre n'est plus impérative mais il faut s'inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Si vous n'avez pas le temps de venir vous inscrire en mairie, vous pouvez aussi vous inscrire en ligne : <https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr>

Pour l'élection présidentielle, dont le premier tour se tiendra le 10 avril, il convient donc de s'inscrire avant le vendredi 4 mars. Pour les élections législatives, la date limite est fixée au vendredi 6 mai.

Procurations :

Une demande en ligne à cette adresse : <https://www.maprocuration.gouv.fr> (une seule procuration par personne) et se rendre à la gendarmerie pour la faire valider.

A savoir : à partir du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune ; celui-ci devra se déplacer dans la commune du premier pour voter à sa place.



## TRAVAUX

### CRÉATION D'UNE HALLE AVEC PARKING ET D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR.

Ce projet débutera à l'automne 2022 puisque l'étude demandée à l'ATEC sera finalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, suivie d'une procédure d'appel d'offres pour le choix des entreprises. Montant prévisionnel : 125 000 € HT

### RÉFECTION DU COURT DE TENNIS

Le terrain a été rénové au printemps 2021. Les réservations du court s'effectuent en ligne via l'application «balle jaune» : <https://ballejaune.com/club/club-de-tennis-de-champsac>. Quant aux paiements, une solution est envisagée avec la mise en place d'une convention entre la mairie et une association champsacoise.



### GRANGE RUE DES FONTAINES

Il restait la réfection du mur ainsi que la pose du portail. Le mur est fait ; le portail ne saurait tarder. ( photo ci-contre )

### FONTAINES

Le problème de la fontaine de Bousseroux est résolu avec le drainage du terrain en amont pour assainir les abords et exutoire au niveau du fossé naturel.



Quant à la fontaine située près de la grange rue des Fontaines, une résine spécifique doit être appliquée sur les parois afin d'essayer d'endiguer le problème de fuites qui perdurent.

### RÉFECTION DES TOILETTES PUBLIQUES

Celles-ci étaient dégradées, non adaptées et nécessitaient une mise aux normes, notamment pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Les travaux ont été réalisés début juillet 2021.

### ÉCLAIRAGE COMMUNAL

L'extinction de l'éclairage public a pris effet début novembre de 22h à 6h - période hivernale - ; et de 23h à 6h du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre (en fonction de la luminosité due à la météo).

Cette décision a été prise car l'éclairage public constitue un levier important de la transition énergétique et écologique, avec deux enjeux : diminuer la consommation d'électricité et préserver la biodiversité par la diminution de la pollution lumineuse.

Ces perspectives d'extinction permettent aussi de générer des économies financières pour la commune, permettant d'autofinancer les investissements nécessaires et de financer d'autres projets.

Sans oublier que l'éclairage nocturne a aussi des conséquences sur la santé humaine et notamment sur la qualité du sommeil. L'extinction de l'éclairage public permet une augmentation du taux de mélatonine dans le corps, favorable au sommeil et utile contre le stress et l'anxiété. En France, quelques 10 000 communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public.

### CHEMIN DES JOUHANDOUX À LA FORÊT

Une convention entre MM. Bourras et la mairie a été signée. Une barrière a été mise à l'entrée du chemin afin d'interdire le passage des véhicules à moteur (arrêté n°2021/08).

### RÉPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE

- Renforcement de la rue de l'école (VC 244).

- Réfection de la route du stade.

Pour un montant global de 34 158.00 € HT.

Subvention du Département : 50%.

- Réfection de la route des Betouilles (VC 237) pour un montant de 7 510.00 € HT.

Subvention du Département : 50%.

- Réfection de deux chemins à Grateloube pour un montant de 2 320 € HT sur les fonds propres de la Commune.

- Reste à réaliser le revêtement de la route de La Roueille (VC 240) prévu au printemps 2022.

Pour les réalisations des GRVC (Grosses Réparations de la Voirie Communale) 2022 les routes concernées sont actuellement à l'étude pour une présentation au CTD (Contrat Territoriaux Départementaux) courant mai pour une réalisation à l'automne 2022 ou au plus tard au printemps 2023.

### PROGRAMME GRVC 2022 RÉALISÉ SUR LA VOIRIE TRANSFÉRÉE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN :

De la VC 22 à la VC 201 / de la VC 201 à la VC 2 / de la VC 214 à la DEP 141.



### CRÉATION DU CABINET INFIRMIER 16, RUE DES FONTAINES

Le cabinet des infirmiers et de l'ostéopathe a ouvert depuis le 1er septembre 2021. Il est situé au n°16 de la rue des Fontaines : appartement du rez-de-chaussée.

### APPLICATION PANNEAU POCKET

Cet outil numérique fonctionne très bien, application très utile et performante qui vous permet d'avoir les informations communales en temps réel.

### ÉCLAIRAGE DU STADE POUR L'HÉLICOPTÈRE DU SAMU MISE EN PLACE DU BOÎTIER "E-BOO"

La candidature de la commune ayant été retenue, comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, le boîtier a été installé. Le montant des travaux a été entièrement subventionné.

### DIFFÉRENTS TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS LOCATIFS ET LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021 :

Dans la continuité des mises aux normes électriques effectuées en 2020, la vérification s'est poursuivie :

- Appartement du cabinet infirmier - ancien presbytère : réfection du plafond de la salle de bains et remplacement du revêtement de sol de la pièce principale.
- Appartement côté jardin - école : ragréage des planchers à l'étage.
- Mise aux normes des bâtiments communaux – travaux en cours : mairie, local chasse, salle informatique & atelier communal.
- Mise en place de nouveaux contrats pour les contrôles de sécurité sur :
  - Hottes (salle des fêtes + école) + nettoyage
  - Matériel de cuisson (salle des fêtes + école) + contrôle
- Cloche de l'église : arrêt du balancement dû à la présence de limaille de fer – coût des travaux : 4 123 € - des demandes de subventions auprès du Département et de la DRAC seront demandées.

Le disjoncteur de la sacristie a été changé et le parafoudre rebranché.

### PLUI

Des réunions préparatoires ont lieu tous les 3 mois ; la dernière réunion s'est tenue le 2 décembre 2021 où il a été débattu des projets de chaque commune. Pour le moment nous en sommes encore à la phase des fins de diagnostics. Un recensement des bâtiments agricoles et des terrains constructibles a eu lieu dans chaque commune.

### SITE DE LA CHAPELLE SAINT-ROCH

Un compteur EDF a été installé dans le cadre de la mise en valeur du site. Cela facilitera également l'organisation des diverses manifestations prévues sur ce site.

### LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

La Communauté de communes Ouest Limousin a souhaité se retirer de la Châtaigneraie Limousine au 31 décembre 2021. Ainsi, la Châtaigneraie Limousine n'intervient plus sur ce territoire sauf pour la continuité de certains dispositifs : actuel programme européen Leader, «Territoires d'industrie», service de location de véhicules à petits prix.

### LOTISSEMENT SAINT-ROCH

Depuis le 29 juin 2012, le prix de vente au m<sup>2</sup> des lots était fixé à 8 €. Or, sur les 18 lots du lotissement, il en reste 7 qui ne sont toujours pas vendus, et pour lesquels il n'y a aucune demande. Cet état perdurant depuis environ trois ans, Madame le Maire a proposé de baisser le prix de vente afin de rendre les lots plus attractifs. C'est pourquoi en août 2021 le Conseil municipal a délibéré et a décidé de fixer le prix de vente à 7 €. Depuis, le constructeur de maisons, BATISSEURS D'ICI, a acheté les lots 6,8, 9 pour la somme de 23 331 €.

Voir en mairie pour plus d'informations.

### LA FIBRE

Le vendredi 17 décembre a été inaugurée la première armoire de distribution de la fibre sur le territoire de la commune.

En présence de Mmes Maryse Parverie, maire de Champsac et Sylvie Germond conseillère communautaire Ouest-Limousin, et de MM Jean-Claude Leblois, Président du Conseil départemental, Jean-Marie Bost, conseiller départemental et Président du syndicat DORSAL, Yves Raymondeau conseiller départemental, Joël Vilard, maire de Champagnac-la-Rivière, Patrice Chauvel maire de Gorre, vice-président de la communauté de commune Ouest-Limousin, M. Eric Elchinger - directeur des relations avec les collectivités locales de la Haute-Vienne pour Orange - a retracé les étapes de l'arrivée de la fibre à Champsac. Il est également revenu sur les travaux restant à faire, notamment concernant le déploiement vers les zones extérieures au bourg qui devraient avoir accès à la fibre au plus tard fin 2024.

Après la mise en place des trois armoires dédiées à la distribution de la fibre et le déploiement du réseau depuis le Nœud de Raccordement Optique (NRO) situé à Oradour-sur-Vayres, il est désormais possible pour 99 foyers du centre-bourg de demander le raccordement à la fibre auprès de leurs opérateurs respectifs. Au 17 décembre, un foyer champsois était d'ores et déjà raccordé. Dans l'immédiat, cependant, seul le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) Orange est en mesure d'amener la fibre dans les foyers. Les autres FAI devraient, dans les semaines qui viennent, pouvoir proposer les services liés à la fibre à leurs clients, dès que leurs boîtiers respectifs seront installés dans les armoires.

Il conviendra cependant, si vous souhaitez être raccordé et bénéficier des nouvelles capacités offertes par la fibre, de vous rapprocher de votre opérateur afin d'en connaître les modalités et modifier votre contrat.



### FIBRE (BIS) :

Afin que la fibre soit acheminée vers les sites extérieurs au centre bourg, deux armoires supplémentaires ont été installées (en plus de l'armoire située près de la bascule) sur le territoire de la commune. L'une est située à Soudevielle, le long de la RD 901, l'autre se trouve près de l'ancienne gare. Dans l'optique du déploiement du réseau fibré, une opération de remplacement des poteaux défectueux a été lancée. L'entreprise CIR-CET a été retenue par Orange, en charge du déploiement de la fibre, pour effectuer ces travaux. En parallèle, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour le maire, après mise en demeure des propriétaires négligents restée sans résultat, de faire procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales » pour « garantir la sûreté et la commodité du passage ». Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires. Conscient du fait que tous les propriétaires ne seraient pas dans la capacité d'effectuer eux-mêmes cette opération de nettoyage, le Conseil municipal a fait le choix de proposer aux propriétaires qui le souhaitent de procéder lui-même à l'élagage des zones posant problème. Ainsi, une nacelle a été louée en vue de cette opération. Les agents communaux sont chargés des travaux (élagage et broyage). Le coût de la location de la nacelle (3 000 €) a été répercuté, avec leur accord, sur les propriétaires riverains. La commune prend donc à sa charge le coût de la main d'œuvre et du matériel, l'évacuation des branches ne pouvant être broyées restant à la charge des propriétaires.

### SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, c'est la Saisine par Voie Electronique ou SVE.

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique, ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

Afin de respecter cette obligation réglementaire la Commune a souhaité utiliser la solution d'un guichet unique via un portail internet.

L'utilisateur souhaitant déposer son dossier devra créer un identifiant et un mot de passe sur le portail et renseigner les champs demandés puis télécharger les différentes pièces composant son dossier. Il recevra alors un accusé d'enregistrement électronique (AEE) puis, une fois son dossier



validé par la commune, un Accusé de Réception Electronique (ARE) lui indiquant que son dossier est bien réceptionné par le service instructeur. Son dossier suivra alors le même cheminement qu'un dossier déposé au format papier. Toute demande de saisine par voie électronique devra donc s'effectuer à compter du 1er janvier 2022 sur le portail internet mis à votre disposition à cette adresse : <https://sve.sirap.fr>

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Suite à la fermeture du Relais Poste Commerçant qui était situé à la boulangerie, il nous a semblé injuste que ce service disparaisse.

C'est pourquoi, la volonté des élus étant de garder ce service de proximité, une Agence Postale Communale située à la mairie a été créée. La mise en service a eu lieu le 18 mai 2021. Celle-ci est tenue par un agent municipal, Mme Nelly GAUTHIER.

Cette agence permet aux habitants d'effectuer leurs opérations postales et bancaires dans un lieu facile d'accès dont les horaires d'ouverture sont : de 9h à 12h tous les matins du mardi au samedi & de 10h à 12h le lundi.

Depuis son ouverture nous constatons une fréquentation croissante de l'agence ce qui nous conforte dans notre choix d'avoir installé ce service au sein de la commune et dans son importance pour nos administrés.

Nous tenons à remercier Mme Nelly GAUTHIER qui assure ce service avec professionnalisme et gentillesse.



### VOUS AVEZ EU 16 ANS ? N'OUBLIEZ PAS LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie à partir de 16 ans. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

**Qui - Quand ?** Il concerne tous les jeunes garçons et filles de nationalité française. Il est à réaliser entre le 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

**Pourquoi ?** Pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté à partir de 17 ans, ce qui permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.

**Où ?** En se déplaçant à la mairie du domicile.

**Comment ?** Avec la carte d'identité et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il ne sera pas délivré de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé



sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...) Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

- Le recensement permet à l'administration :
- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
  - et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

### INFOS UTILES

**CANTINE SCOLAIRE**  
Facturation mensuelle  
2.20 € le prix d'un repas pour les enfants  
3.8 € le prix d'un repas pour les enseignants et le personnel

**GARDERIE MATIN & SOIR**  
Voir le détail de la facturation sur la délibération annuelle (site Internet ou en mairie)

**Horaires :**  
7h00 - 8h45 / 16h30 - 19h00

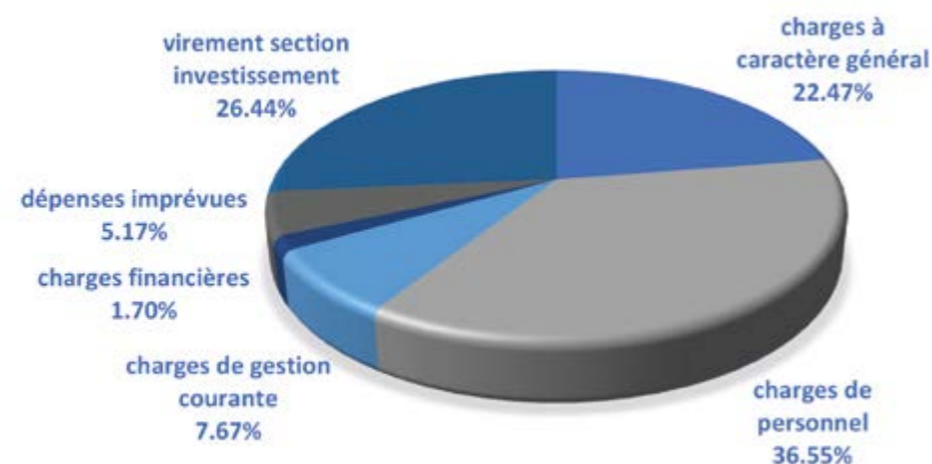
**ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN GAUTHIER**  
05 55 78 50 00

**RELAIS PETITE ENFANCE**  
Les mardis & jeudis de 9h à 12h.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

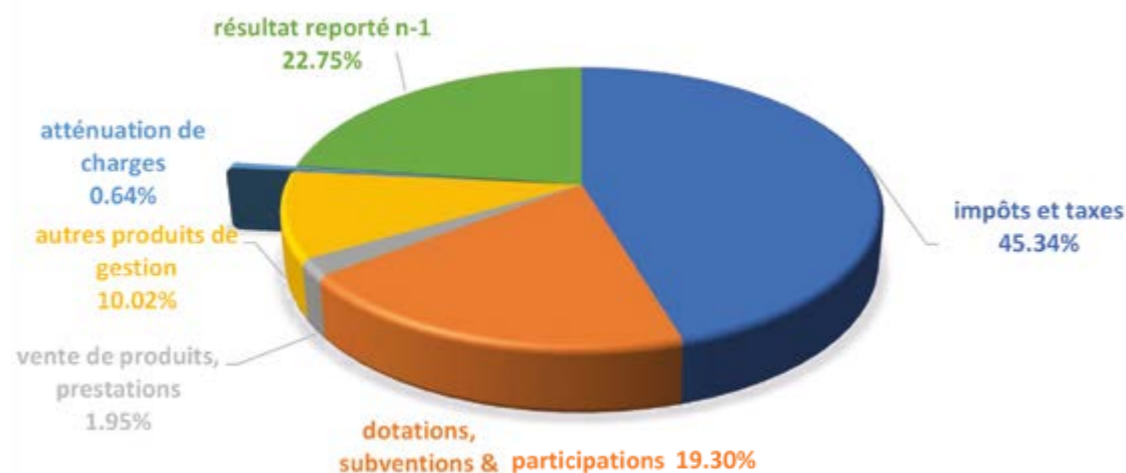
SECTION FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement 992 553,98 €



- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, alimentation cantine scolaire, entretien des bâtiments communaux, maintenance du matériel, assurances, fournitures administratives et scolaires, taxes foncières...
- Charges de personnel : rémunération des agents communaux et cotisations.
- Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, subventions aux associations, cotisations et participations à divers organismes
- Charges financières : intérêts des emprunts contractés.

• Recettes de fonctionnement 992 553,98 €



- Impôts et taxes : taxe habitation, taxes foncières, droits de mutation, compensation de la taxe professionnelle qui se nomme désormais la contribution économique territoriale (CET).
- Dotations, subventions et participations : dotation globale de fonctionnement ; dotation nationale de péréquation ; compensation des exonérations d'impôts accordées par l'Etat...
- Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles.
- Atténuation de charges : remboursement de la rémunération des agents en congé maladie.
- Produits et services du domaine : produits repas cantine scolaire, transport scolaire

SECTION INVESTISSEMENT

• Dépenses 2021

Reste à réaliser N-1	16 651,00 €
Affectation du résultat	67 677,63 €
Réfection toilettes publiques	8 454,93 €
Travaux sur logement communaux	7 379,66 €
Grosses réparations VC	9 012,00 €
Pose horloges éclairage public	3 738,00 €
Aménagement abords tennis et gestion	8 752,57 €
Drainage fontaine Bousseroux	2 160,00 €
Immeuble DANIELS	10 118,40 €
Renforcement VC n°244	40 989,60 €
Achat ordinateur, nettoyeur vapeur	1 340,80 €
Solution connectée éclairage automatique du stade	3 186,00 €
Remboursement capital emprunt	65 574,00 €
Dépôt et cautionnement reçus	1 800,00 €

**Total des dépenses d'investissement 179 156,96 €**

• Recettes 2021

Virement de la section de fonctionnement : 262 456,98 €  
 Subventions (Etat – Département) : 66 340 €  
 Autres immobilisations financières :  
 Excédent capitalisé : 84 328.63 €

FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : 25 664,00 €  
 C'est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.  
 C'est une dotation versée aux collectivités territoriales, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Dépôt et cautionnement reçus : 1800.00 €  
 Amortissements : 5 192.00 €

**Total des recettes d'investissement : 445 781.61 €**

L'ÉCOLE

L'année 2021 a été l'occasion de réparer un oubli qu'il nous paraissait important de combler.

En effet, notre école, jusqu'en juin dernier, n'avait comme désignation que le nom « d'école communale ». Il nous semblait inconcevable qu'un tel lieu - où tout citoyen, adulte ou enfant, a un jour usé ses fonds de culottes, un endroit où tout un chacun a pu faire ses premières armes de citoyen dans la vie collective, au sein d'une communauté, un lieu où chacun a pu apprendre de l'autre dans le respect des valeurs républicaines et laïques qui font notre société - ne se soit jamais vu attribuer un nom représentatif de ces valeurs. Cela était d'autant plus inconcevable que la salle des fêtes et le stade de football, eux, avaient eu les honneurs d'être nommés quelques décennies plus tôt, du nom d'illustres Champsacois (respectivement M. Eugène Nicolas et M. Rémy Chirol, tous deux anciens maires de la commune).

Ainsi, avec l'aide des enfants de l'école, nous avons pu réparer ce manque. Ces derniers, que nous avons rencontrés afin de leur expliquer la démarche, se sont immédiatement emparés du projet et ont fait preuve d'une grande implication en confectionnant des affiches et des urnes qui ont été déposées pendant quelques semaines dans les divers commerces de la commune et en débattant ardemment sur les noms pouvant être proposés.

Une commission spéciale a ensuite été réunie, composée de plusieurs élus de la commune, des professeurs de l'école ainsi que de représentants des parents d'élèves, afin de dépouiller la centaine de bulletins déposés dans les urnes.

Parmi les quelques dizaines de propositions faites, une douzaine de noms, parmi les plus plébiscités, a été retenue. Ces noms ont ensuite été proposés au choix du Conseil municipal qui a seule compétence en la matière. Il n'y a pas eu de suspens lors de cette élection puisque le nom de M. Jean Gauthier a été choisi à une écrasante majorité.

L'école de Champsac porte désormais le nom de ce monsieur, instituteur qui, hormis lors de sa première année d'enseignement passée à Pageas, a exercé toute sa carrière dans notre école ! Il était alors naturel que notre établissement, où



M. Gauthier a laissé un excellent souvenir à la grande majorité des personnes qui ont bénéficié de son enseignement, lui rende hommage en portant désormais son nom. Une plaque a été dévoilée lors de la fête de l'école en juin 2021.

Une cérémonie officielle devrait se tenir en juillet 2022, si le contexte sanitaire nous y autorise, en présence d'un neveu de M. Gauthier qui nous a gentiment autorisés à donner le nom de son oncle à notre école.

Une exposition retraçant l'histoire de l'établissement est en cours de préparation et devrait se tenir (sous réserve sanitaire également) au début juillet 2022 dans la salle des fêtes.

Le Conseil municipal tient à remercier et féliciter les enfants de l'école Jean Gauthier pour leur implication dans le processus et le sérieux avec lequel ils ont contribué à rendre cet hommage lors de la fête de l'école et tient à remercier également Mesdames Clémence DEVILLE & Evelyne GUILLOUX pour leur implication dans l'aboutissement de ce projet.

Par ailleurs la fête de l'école a été l'occasion de rendre hommage à Madame Clémence DEVILLE pour son travail pendant les dix années où elle a exercé à Champsac.



LE POSTE AESH/AVS

Afin d'appuyer dans sa démarche l'équipe enseignante qui se trouve confrontée à l'absence de personnel accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH), Mme le Maire et son homologue M. Joël Vilard, Maire de Champagnac-la-Rivière, ont conjointement adressé en novembre 2021, au nom du RPI Champagnac-Champsac, un courrier à l'Inspection Académique pour dénoncer cette situation.

Parallèlement, des contacts ont été pris avec Mme Briquet et son binôme, M. Redon-Sarrazy, sénatrice et sénateur de la Haute-Vienne, ainsi qu'avec M. Venteau, député et M. Raymondaud, Conseiller départemental, afin de leur faire part de cette situation qui nous paraît inadmissible. Très rapidement, ces personnalités ont également alerté par courrier l'Inspection Académique sur la situation.

En effet, une demande de personnel a été faite dès la rentrée de septembre, puisque trois enfants se trouvaient en situation de handicap reconnue à cette date, et malgré le besoin impérieux de recruter une personne afin d'apporter une aide quotidienne, il a été répondu à l'équipe enseignante que cela n'était pas envisageable.

Il a même été proposé à l'équipe enseignante de prendre en charge elle-même les enfants, notamment lorsque ceux-ci doivent se rendre aux toilettes, et les aider dans des situations pour le moins intimes.

Se posent alors plusieurs problématiques :

L'enseignante doit-elle effectuer des tâches spécifiques pour lesquelles elle n'a pas été formée ? L'enseignante doit-elle engager sa responsabilité, en laissant sans surveillance les autres enfants dont elle est responsable, lorsqu'elle est accaparée par un enfant ne pouvant se débrouiller seul ? Aurait-on osé demander à un enseignant masculin de s'occuper d'une enfant en difficulté pour l'aider aux toilettes ?

L'argument fallacieux disant que cela coûterait trop cher a même été avancé (on parle ici d'un poste payé sur la base du SMIC sur un temps non complet !).

Il nous a également été précisé que notre RPI n'était pas le seul en difficulté puisque ce sont, sur le territoire de la Haute-Vienne, 87 postes (ça



ne s'invente pas !) qui restent à pourvoir. Dans le même temps, l'IA proposait à une famille de déscolariser son enfant et de lui envoyer à domicile un professeur particulier, rémunéré, qui plus est, en heures supplémentaires ! En termes de gestion budgétaire, il semble que l'on puisse faire mieux.

Il faut cependant reconnaître la réactivité de l'Inspection d'Académie qui très rapidement nous a fait savoir que tout était « mis en œuvre pour optimiser le déploiement des moyens humains de façon à créer un climat propice aux apprentissages de tous ». Nous voilà rassurés.

A l'heure où, l'on nous parle d'inclusion (il y a 5 ans, cela faisait partie des arguments de campagne de beaucoup de candidats à la présidentielle, dont le vainqueur de l'époque), il semble indispensable que les pouvoirs publics, l'Etat s'entend, ouvrent enfin les yeux. Les collectivités territoriales, et notamment les communes, ne pourront pallier systématiquement les difficultés et les désengagements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PARCOURS CITOYEN

Dans le cadre du développement durable du parcours citoyen qui s'inscrit pleinement dans les programmes du cycle 3, plusieurs actions sont menées dans l'école et particulièrement avec les plus grands, des classes de CM1/CM2 :

- Tri des déchets : papier, emballages, déchets classiques, cartouches d'encre pour imprimante, instruments d'écriture et même





pendant quelques semaines, les masques jetables qui furent déposés à la borne de recyclage située à la piscine d'Aixe-Sur-Vienne où nous nous rendons une fois par semaine.

- Élections d'éco-délégués (2 élèves par saison) qui sont garants des gestes écocitoyens de l'école (responsabilité d'ouvrir et fermer les fenêtres, d'éteindre la lumière, d'assurer la propreté de la cour et de la classe,...) et qui peuvent proposer des actions ou activités, comme l'an passé les mangeoires écologiques pour oiseaux.
  - un partenariat avec le SEHV devrait nous permettre de suivre la construction d'un bâtiment éco-construit, ainsi que de bénéficier d'animations en classe.
  - un partenariat avec le SYDED87.

Je suis extrêmement fière des CM qui ont fait un superbe nettoyage de la nature le vendredi 1er octobre 2021 !

Nous avons suivi la route qui va au stade et nous sommes redescendus par le chemin au milieu des bois pour ressortir au «chemin des chèvres».

La récolte fut énorme ! Bien sûr, nous n'avons pu déplacer l'engin agricole et les ferrures de la charrette au milieu des bois, mais nous nous sommes attaqués férocement à un dépôt de bâches plastiques et de ficelles de lieuse, semi-enterrées depuis longtemps ! Une partie a dû être laissée sur place, mais la majeure partie a été ramenée à l'école où un tri plus fin a été réalisé avant l'acheminement vers la déchetterie ou les éco-points. Au total 11 sacs poubelles de 110 litres furent récoltés, ainsi que 2kg de verre, 50 kg de ferraille et des seaux en plastique !!! Énorme ! Comme dirait une élève : « ce n'est pas juste,

ce sont des adultes qui jettent, alors qu'eux, ils savent, ils sont déjà allés à l'école, nous on apprend, on va à l'école et on sait mieux qu'eux ce qu'ils devraient nous montrer en exemple !» Le ramassage s'est fait avec le SYDED87 qui a fourni les sacs poubelles, prêté des gants et a mis la main à la pâte pour le ramassage ! Parallèlement au ramassage, le SYDED87 a filmé et interviewé les enfants sur leur ressenti et leurs idées par rapport aux déchets et à l'environnement dans le cadre de l'action SYDED 2035... Plein de belles phrases, idées et opinions pour de chouettes futurs Écocitoyens ! Nous allons vivre d'autres expériences au cours de l'année avec ce partenaire, comme la visite du centre de tri de Limoges ou des animations en classe !



Dans le cadre du parcours citoyen, nous avons participé aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre des communes de Champagnac et Champsac, en fonction des contraintes sanitaires (dépôt de galets tricolores, réalisation d'une fresque en hommage aux soldats, poèmes ou lettres de Poilus lus par les grands,...). Des élèves de la maternelle et du CE étaient également présents.



Dans le cadre du parcours éducatif et culturel, les classes de CE et CM ont décoré les sapins et bonhommes de neige en bois fabriqués par les agents municipaux qui agrémentaient le bourg pendant les fêtes, sur des thèmes tels que les grands artistes (Van Gogh, Vasarely, Matisse) ou selon leur propre sensibilité artistique.

*Evelyne GUILLOUX,  
enseignante à l'école Jean GAUTHIER*

### PORT DU MASQUE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

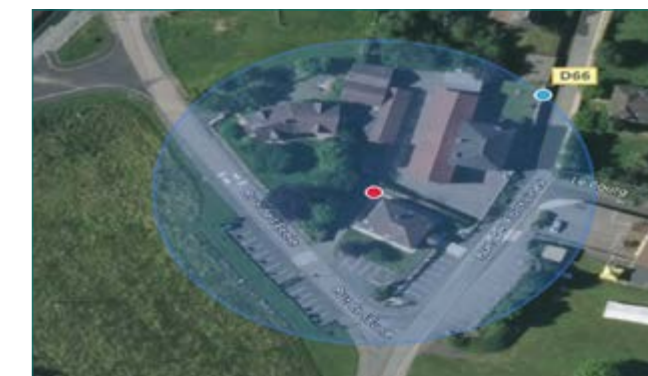
Nous avons constaté depuis plusieurs mois que, malgré les recommandations - voire obligations - de la Préfecture publiées régulièrement sur le site internet de la commune ainsi que via l'application Panneau Pocket et affichées en Mairie, nombreuses sont encore les personnes qui ne portent pas de masque aux abords de l'école.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire lorsque l'on se trouve à moins de 50 mètres de l'école. Jusque-là il est toléré que le masque soit porté seulement lorsque les personnes franchissent les barrières disposées à l'entrée de l'école et sur lesquelles un panneau indiquant «port du masque obligatoire» est affiché depuis le début des recommandations. Nous continuerons cependant à faire preuve de tolérance, encore faudrait-il que toutes les personnes concernées jouent le jeu.

Nous vous remercions vivement pour la conscience civique dont vous ferez preuve en respectant cette consigne simple et facile à suivre (sans doute la plus simple à appliquer

en regard de toutes les consignes contradictoires reçues depuis 18 mois).

Pour précisions, vous trouverez ci-dessous, une illustration vous permettant de visualiser la zone de 50 mètres, le point de référence étant le portail principal, en-deçà de laquelle le masque *devrait* être porté. Cette zone doit être évidemment adaptée si l'on récupère son enfant au portail secondaire se situant rue des Fontaines.



### RELAIS PETITE ENFANCE

Le bureau de Mme Vareillaud, responsable du Relais, est installé depuis avril 2021 dans les locaux du Relais. Tous les frais inhérents à l'installation ont été pris en charge par la C.C. Ouest Limousin.

Pour rappel il est ouvert tous les mardis & jeudis matin de 9h à 12h.

C'est un lieu d'accueil chaleureux adapté pour les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la charge. Les parents qui souhaiteraient rencontrer des professionnels du secteur sont également les bienvenus.

## MARCHÉ COMMUNAL DU DIMANCHE MATIN

En septembre 2020, le Conseil municipal décidait l'organisation dominicale d'un marché de produits locaux. Celui-ci se tenant tous les 15 jours, en alternance avec le marché voisin de Pageas, a connu en cette première année un succès relatif, mais plein de promesses. Avec la pandémie, le besoin d'un retour au naturel, à la simplicité, aux valeurs de proximité, s'était fait sentir. Tout un chacun, si l'on en croyait les médias, avait envie de retrouver du lien social via ce type d'événement. Nous en étions intimement convaincus également. L'expérience du marché de Champsac fut donc réitérée à partir d'avril 2021, toujours en alternance avec nos voisins de Pageas. Pourtant, bien que le nombre et la variété des exposants fussent renouvelés, il faut bien avouer que le succès entrevu l'année précédente n'était plus d'actualité. La fréquentation n'a pas été celle escomptée, alors même que les contraintes sanitaires se faisaient moins lourdes.

Il apparaît dommageable pour la vie de la commune que l'un des rares événements qui a pu avoir lieu de manière régulière malgré les conditions sanitaires, s'arrête par manque d'intérêt. Certes, tout n'a pas été parfait, on pourra pointer du doigt le manque d'animation par exemple (chose que le Conseil a constaté de son propre chef), ou le nombre restreint d'exposants (plus d'une cinquantaine ont été pourtant contactés), entre autres lacunes.

Pour autant, les exposants réguliers présents lors de ces rendez-vous du dimanche, paraissent plutôt satisfaits et heureux d'être là. Pour cette nouvelle saison qui approche, la question de pérenniser le marché se pose. Une réflexion va être engagée au sein du Conseil municipal afin de savoir si l'on doit persister - et signer - ou s'il vaut mieux consacrer le temps et l'énergie de la commune à d'autres exercices.

### ÉCO-POINTS :

Il semblerait qu'une prise de conscience civique ait été effectuée en cette année 2021 quant à l'importance du tri sélectif et au respect de



l'utilisation des éco-points. En effet, nous avons constaté une diminution spectaculaire des incivilités aux abords des trois points de dépose des déchets recyclables. Nous devons vous féliciter pour votre implication dans le processus de tri dont l'importance n'est plus à démontrer et souhaitons que les bons comportements perdurent.

Par ailleurs, vous avez pu constater que les tarifs de ramassage des containers personnels ont été sensiblement modifiés en 2021. Nous avons déploré cette hausse et avons fait connaître notre point de vue à la Commission Communautaire en charge des ordures ménagères. Nous avons été écoutés mais pas forcément entendus. Une nouvelle hausse des tarifs – très peu importante, il est vrai – est appliquée en 2022, ce que nous déplorons à nouveau.

Il nous a toujours semblé injuste, tandis que le nombre de levées diminuait, que les contribuables participaient de plus en plus et de mieux en mieux à l'effort collectif de tri, que les tarifs ne baissent pas, voire augmentent.

En ce sens, nous continuerons à systématiquement demander à chaque occasion à la Commission de bien vouloir revoir ses critères tarifaires à la baisse afin de récompenser les efforts des habitants de l'intercommunalité.

## TENDRES ANIMAUX UNE ANNÉE POSITIVE POUR TENDRES ANIMAUX MALGRÉ LA SITUATION SANITAIRE CONTRAIGNANTE PERSISTANTE.

Petit rappel de l'objet de Tendres Animaux : Permettre aux êtres vivants (humains, animaux), de maintenir un équilibre physique, psychologique et social ;

En ce qui concerne nos concitoyens, étant donné la situation sanitaire chaotique en 2021, nous n'avons fait qu'une activité avec les bénéficiaires : un atelier création de bijoux en émaux animé par Nelly Gauthier.

L'après-midi fut apprécié par tous. Merci à Nelly ! Nous recherchons un terrain sur lequel les bénéficiaires pourraient exercer leurs talents de jardiniers, après l'installation de matériel adapté. Nous l'avons enfin trouvé !

Nous remercions Christian et Jeanine qui nous prêtent le terrain et Grégory, qui nous le prépare. En revanche, concernant les animaux, Tendres Animaux a beaucoup œuvré cette année pour la protection des chats libres de Champsac. Tout d'abord nous avons mis en place la stérilisation des chats libres de la commune. Depuis le 1er janvier 2021 nous avons fait stériliser 15 chats (8 ovariectomies et 7 castrations), tous sur des terrains privés et sur demande des propriétaires desdits terrains.

Trois chatons ont été placés. Un grand merci aux familles qui nous ont fait confiance.

Nous travaillons de plus en plus en collaboration avec Mistigris 87 pour la stérilisation des chats.

Les objectifs de Tendres Animaux pour 2022 sont :

- Augmenter nos activités en extérieur (balades, activités...)
- Ouvrir notre jardin au printemps pour que les bénéficiaires qui ne sortent pratiquement plus de chez eux puissent s'aérer, retrouver le sourire et une vie sociale
- Augmenter le nombre de stérilisations des chats libres. Nous aimerions doubler le nombre de 2021
- Créer une page Facebook qui relatera les actions de l'association

Pour cela nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent depuis quelques années par des dons, des prêts de matériel, de véhicules, en nous offrant de leur temps et sans qui rien ne serait possible.

Merci également à la commune de Champsac.

### Rappels :

- Abandonner un animal sur la voie publique est un délit. L'article 521-1 du code pénal applique aux abandons les mêmes peines qu'aux sévices graves et actes de cruauté envers un animal domestique.
- Selon l'article L. 212-10 du code rural, il est obligatoire d'identifier son animal de compagnie : pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois ; pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1er janvier 2012.
- Après passage à l'Assemblée nationale le 09/10/20 de l'amendement visant à considérer le chat comme espèce nuisible, L'Assemblée l'a considéré irrecevable. En cas de capture accidentelle d'animaux non visés par l'article L. 427-8 du code de l'environnement, ces animaux sont relâchés sur-le-champ.

Pour le bien-être moral et physique de toutes espèces vivantes (humaines et animales), il est important de tenir compte des revendications de chacun.

Nous avons bien noté que le chat pouvait provoquer certaines tensions par son comportement de félin. (Querelles de voisinage, certaines destructions). La maîtrise des naissances est donc primordiale !

**C'est pour cela que nous comptons amplifier nos actions avec si possible la coopération de tous !**  
 Vous pouvez aider l'association en faisant un chèque à l'ordre de Tendres Animaux, à l'adresse suivantes : 10 Chandean 87230 - Champsac  
 Membre adhérent : 25€  
 Pour permettre une stérilisation : 80€  
 Dons libres  
[tendresanimaux@orange.fr](mailto:tendresanimaux@orange.fr)

## LES SACS À DOS

Bon gré, mal gré la crise sanitaire, les sacs à dos ont continué à randonner tout en respectant le protocole sanitaire.

Cette année, les randonnées nous ont amenés principalement sur de nouveaux tracés, la plupart en Dordogne, sur les communes de Piégut-Pluviers, St-Saud-Lacoussière, St-Martin-de-Fressengeas, etc.

Pour 2022, nous repartirons sur de nouveaux sentiers, notamment en Charente et toujours la Dordogne.

À partir du mois d'avril, si la crise sanitaire nous le permet, nous sortirons à la journée avec notamment une randonnée à Angoulême suivie d'une croisière sur la Charente.

En mai, je prévois une randonnée suivie d'un apéritif sur la commune de Champsac.

Si celle-ci remporte un franc succès, elle pourrait être renouvelée l'année suivante.

Pour ce qui est de l'association, une quarantaine de randonneurs, soit le lundi (10 à 12 km) et le jeudi (5 à 9 km).

Nous sommes à la recherche de nouveaux adhérents pour grossir les rangs, alors n'hésitez pas.

Une très bonne ambiance règne au sein des deux groupes.



Le prix de l'adhésion est toujours à 15 € à l'année assurance comprise.

Pour le bien de la planète et financièrement, nous pratiquons à tour de rôle, le covoiturage avec masque obligatoire, cela va de soi.

Pour tout renseignement :  
 Monique Tallet : 06 75 25 51 06  
 Mail : lessacsadoschampsacois@gmail.com

## ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS



Cette année 2021 a vu une fois de plus ses événements annulés à cause de la crise sanitaire. Nous avons pu néanmoins organiser la fête de l'école en juin et le vide grenier.

L'année scolaire a démarré par Halloween, où les enfants ont pu récolter diverses friandises !

Une vente de chocolats et de sapins de Noël qui a été un succès a permis de récolter des fonds afin de participer au financement des sorties scolaires des enfants.

Nous avons également participé au marché de Noël de Champsac.

Pour 2022 l'association de parents d'élèves espère organiser le loto des écoles en février. Une soirée dansante à thème est en réflexion, le vide grenier est programmé au printemps et la fête de l'école en juin.

Nous remercions les enseignantes et les parents d'élèves pour leur aide précieuse.

## A.C.C.A

Malgré le Covid, les chasseurs ont pu pratiquer leur sport. Le tableau de chasse est bien étoffé puisque 2 cervidés ont été abattus et pour les sangliers on continue pour un bon mois encore; léger retard pour les chevreuils et 15 renards abattus.

On est arrivés à 50 chasseurs dont une dame de 78 ans qui a rejoint notre équipe.

Le bureau n'a pas changé.  
 Président : Michel Coudert  
 Vice-Président : Raymond Pauliout  
 Secrétaire : Nicole Chadelaud  
 Secrétaire adjoint : Didier Réjasse

Trésorier : Gérard Lacaud  
 Trésorier adjoint : Jean-Luc Deslandes  
 Membres : Guy Chadelaud, Christian Tallet, Hugo Laroudie

En raison du contexte sanitaire, les manifestations ne reprendront que si nous y sommes autorisés. En prévision d'une reprise, voici les dates et événements proposés :

Loto, le 6 mars 2022  
 Concours de pêche et repas champêtre, le 7 août 2022  
 Repas dansant, le 29 octobre 2022

## FCCO

2021 : Une année contrastée pour le FCCO. Le premier semestre voit toutes les compétitions et manifestations annulées à cause du COVID 19.

Mais pendant toute cette période, nous avons maintenu nos entraînements plusieurs fois par





semaine dans le respect des règles sanitaires imposées.

Nous avons ainsi pu garder le lien social avec les licenciés et leurs parents de nos catégories jeunes. Ce lien a permis également d'organiser, par le biais de nos membres et supporters deux magnifiques tombolas ainsi que la réalisation de notre calendrier 2021.

Pendant cette période, et à travers de nombreuses réunions en visioconférence, nous avons préparé activement la nouvelle saison de football. L'encadrement de nos 16 équipes était en place fin juin 2021.

Enfin, début août, nous pouvons pratiquer notre sport dans de bonnes conditions. Nous étions inquiets de connaître l'impact de la crise sur la prise de licences et nous avons tout mis en œuvre pour accueillir nos licenciés et rassurer les parents.

Pour la saison qui commence nos effectifs sont en progression de +20% avec 236 licenciés dont (45

dirigeants et 79 nouveaux licenciés pour cette saison). Le FCCO qui avait lancé le Foot féminin il y a bientôt 15 ans est récompensé de ses efforts avec 80 joueuses licenciées soit 42% de nos effectifs.

2021 a débuté avec beaucoup de doutes, mais ce deuxième semestre nous permet d'envisager l'avenir sereinement. Le football est de nouveau bien présent sur l'ensemble des stades de nos différentes communes et diverses rencontres sont proposées chaque week-end à nos supporters.

Nous remercions les municipalités et nos partenaires qui nous ont accompagné et maintenu leur confiance tout au long de cette période difficile.

**Pour nous contacter :**

<https://www.facebook.com/FccoFootballClub>

<https://fcco87.footeo.com/>

**LE CERCLE DE L'AMITIÉ**



En 2021, la reprise tant attendue des activités fut courte, mais très appréciée par les adhérents :

- Nos réunions mensuelles ;
- Le 27 août sur le thème des tartelettes aux fruits du pâtissier
- Le 1er octobre dans la salle des fêtes de Champagnac la Rivière (merci à M. le Maire et à son Conseil municipal pour le prêt de leur salle)
- Le 5 novembre sur le thème des tartes aux pommes
- Une escapade de 3 jours dans le Morbihan en septembre avec la visite de Rochefort-sur-Mer, Belle-Île-en-Mer, Saint-Nazaire et ses Géants des Mers
- Pour clôturer l'année le 14 novembre, journée Cabaret avec le spectacle « Euphorie » à l'Ange Bleu.

Pour l'année 2022 :

- Un petit changement au Conseil d'Administration :  
Après de nombreuses années de dévouement pour la bonne évolution de notre association, M. Jean Laroudie et M. Roger Laroudie ont souhaité se retirer pour raisons de santé (un grand merci à eux deux). Le relais sera assuré par M. Pierre Desmery et Mme Annie Desmery (Conseillère Municipale).
- Au bureau : Mme Simone Laroudie, ayant moins de disponibilité, a également émis le vœu de laisser son poste de Vice Présidente, tout en demeurant dans le Conseil d'Administration nous la remercions énormément pour tout le travail effectué et son éternelle bonne humeur. Mme Annie Desmery a accepté le remplacement.

**Programme 2022**

(sous réserve des conditions sanitaires)

**Réunions :**

- Samedi 5 mars (beignets)
- Samedi 2 avril (cornues)
- Samedi 7 mai
- Samedi 4 juin
- Vendredi 8 juillet (clafoutis)
- Vendredi 2 septembre (tartes aux fruits du pâtissier)
- Vendredi 7 octobre
- Vendredi 4 novembre (tartes aux pommes)

**Repas :**

- samedi 16 avril à 12h traiteur (M. Le Hec)
- samedi 8 octobre à 12h « Périgord Traiteur »

**Concours de belote :** dimanche 27 mars à 14h

**Loto :** dimanche 13 novembre à partir de 14h

**Sortie culturelle :** lundi 28 mars « Avalon Celtic Dances » salles Althador à Montluçon

**Voyages :** du 7 au 10 juin « Escapade Andorrane »  
Septembre « Histoire Stéphanoise et Gorges de la Loire »

**Atelier tricot et broderies :** 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois à 14h (salle de réunions de l'association)

**Après-midi scrabble :** 1<sup>er</sup> mardi du mois à 14h (salle de réunions de l'association)

**Informatique :**

- le mercredi de 15h à 18h (débutants)
- le jeudi de 15h à 18h (confirmés)
- le vendredi de 14h30 à 17h (semi- confirmés)

**Assemblée Générale :** vendredi 2 décembre 2022

Le Conseil d'Administration, le Bureau et la Présidente du Cercle de l'Amitié, remercient Mme le Maire et son Conseil municipal pour l'aide apportée et vous souhaitent à Toutes et Tous une Bonne et Heureuse Année 2022 ainsi qu'une Bonne Santé et surtout, prenez bien soin de vous. Bien amicalement.

*Danielle Dupuy*



**LE COMITÉ DES FÊTES**

L'année 2021 fut une année légèrement florissante. Nous avons pu faire quelques manifestations qui ont été un réel succès. Parmi celle-ci, figure un concours de pêche au mois de juin. Une fête nationale au mois de juillet agrémentée d'un superbe feu d'artifice. Un concours de pétanque au mois d'août et pour finir, la première édition d'un marché de Noël avec 25 exposants. Aucune manifestation réalisée en intérieur due à la crise sanitaire.



Je remercie toute l'équipe du comité des fêtes, bénévoles, publics, partenaires ainsi que tous nos habitués. Merci de votre confiance. On vous attend nombreux pour nos prochaines manifestations en 2022 avec toujours en tête de vous faire plaisir et vous amuser.

Le président du Comité des Fêtes



**SYNDICAT D'EAU POTABLE VAYRES ET TARDOIRE**

ANNÉE 2021

*2021 en Bref*



Oradour sur Vayres

Les efforts du Syndicat Vayres et Tardoire se poursuivent avec un remplacement de plus de 6 km de réseaux dès le début de l'année 2021, principalement sur la commune d'Oradour sur Vayres, mais également sur Vayres et Maisonnais / Tardoire.

Le syndicat a également fait réaliser deux extensions de réseau cette année, l'une sur Dournazac et la seconde sur Champsac.

A la fin de l'année, des stabilisateurs de pression sont installés sur Dournazac afin de réduire la pression sur le réseau public mais aussi privé.

Enfin, dans le cadre des travaux engagés par la commune de Dournazac, pour le renouvellement du réseau d'assainissement, il a été décidé de profiter de ces travaux pour remplacer le réseau d'eau potable

du Bourg, du lotissement des Chômes et jusqu'à L'artige à un coût raisonné.

L'ensemble des ces travaux s'inscrit dans le programme pluriannuel de remplacement des conduites d'eau potable du syndicat Vayres & Tardoire afin de garantir une qualité et une quantité d'eau satisfaisante pour tous.



Maisonnais sur Tardoire

Retrouvez les analyses d'eau effectuées tout au long de l'année sur notre réseau sur le site internet du syndicat : [www.siaep-vayres-tardoire.fr](http://www.siaep-vayres-tardoire.fr)

Un agent vous accueille du lundi au vendredi à la mairie d'Oradour/Vayres ou par téléphone au 05 55 78 23 97



Maisonnais sur Tardoire

*Le syndicat investit pour vous !*

De nouveaux travaux de remplacement de canalisations débuteront au début de 2022 sur les communes de Chéronnac, Champagnac la Rivière, Maisonnais sur Tardoire, Vayres et Oradour sur Vayres pour un montant de plus de 650 000 €.

Le syndicat compte à ce jour 470 km de réseau. Afin de conserver un réseau en bon état général tout en gardant un prix de l'eau supportable, il est nécessaire de remplacer 1% du réseau par an, soit près de 5 km. Aujourd'hui, le syndicat remplace les conduites en PVC posées dans les années 60-70. Le PVC est un matériau qui a une durée de vie d'une cinquantaine d'années et qui peut potentiellement se dégrader (CVM). Le CVM est un gaz, incolore, volatil et indésirable dans l'eau.



Fouçage : technique de traversée sous chaussée

C'est un composé de fabrication du PVC qui peut se retrouver dans l'eau du robinet pour les canalisations posées avant 1980. Le processus de fabrication a changé depuis cette date et ne présente plus de risque. Le syndicat a tout de même fait le choix de remplacer ces conduites PVC par des conduites en fonte, un matériau plus onéreux mais avec une durée de vie plus longue qui s'altère peu et qui permet de garder une qualité d'eau constante jusqu'au robinet du consommateur.

De nouveaux résidus de pesticides sont recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine. Ces résidus peuvent être éliminés par adsorption sur du charbon actif. Ainsi, le syndicat prévoit l'installation de deux unités de traitement sur le territoire d'ici trois ans.

# Le PLUi Ouest Limousin

## CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE !

**16 communes** **11542 habitants**

### C'est Quoi ?

Un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes élaboré à partir d'une étude des enjeux du territoire. C'est un projet de développement respectueux de l'environnement et des besoins de la population.

STRATEGIQUE	REGLEMENTAIRE	SOLIDAIRE
Un document qui traduira les grandes orientations d'aménagement de la Communauté de Communes Ouest Limousin pour les 10 ans à venir.	Il réglemente à terme, le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée et remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale pour les communes qui en sont dotées).	Il garantit la cohérence et la complémentarité du développement des 16 communes de Ouest Limousin, pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

### Pourquoi ?

- Construire un projet partagé, cohérent, et opérationnel en lien avec les particularités du territoire et son fonctionnement ;
- Orienter l'aménagement de la Communauté de Communes pour les 10 années à venir ;
- Maintenir l'équilibre entre zones bâties, agricoles, et naturelles et ;
- Définir les priorités d'aménagement du territoire en termes de mobilité, logement etc ;
- Soutenir le développement économique en assurant l'attractivité et la diversification du territoire
- Valoriser les atouts patrimoniaux, culturels et touristiques du territoire.

### Quand et Comment ?

- **2021** : Diagnostic par une étude du territoire et réunions publiques.
- **2022**: Définition des grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années par la création du Projet d'Aménagement de Développement Durable.
- **2022** : Traduction réglementaire des orientations du projet : définition des nouvelles règles applicables aux autorisations d'urbanisme sur chaque type de zone.
- **2023** : Arrêt et consultations auprès des partenaires et de la population par des enquêtes publiques. Validation du projet en vue de son entrée en vigueur.
- **2024** : Approbation par le Conseil Communautaire et entrée en vigueur du PLUi.

**Ouest Limousin** communauté de communes  
[contact@ouestlimousin.com](mailto:contact@ouestlimousin.com)  
[www.ouestlimousin.com](http://www.ouestlimousin.com)

## LES ERREURS DE TRI COÛTENT À L'USAGER !

Il a été constaté un taux anormalement élevé d'erreurs de tri aux éco-points.

### AUX ÉCO-POINTS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT MAIS PAS LES ORDURES MÉNAGÈRES !

Les jouets en plastique, piles, casseroles, chaussures... ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune mais amenés en déchèterie !

Vérifiez les apports acceptés en déchèteries sur : [www.syded87.org](http://www.syded87.org)

Certains conteneurs jaunes, dédiés aux emballages plastiques, cartonnés et métalliques, contiennent jusqu'à 50% d'erreurs de tri ! Ceci condamne TOUT le contenu à être incinéré et génère des surcoûts importants.

**121€ = traitement d'une tonne d'ordures ménagères.**

**58€ = collecte et traitement d'une tonne d'emballages**

Les masques, mouchoirs, sopalin, couches, la vaisselle cassée... ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune, mais dans votre bac d'ordures ménagères !

**SYDED**  
MAIRIE FINANCIÈRE  
tous ecocitoyens !

## FACILITEZ VOTRE PAIEMENT

### LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EST ARRIVÉ !

Votre redevance d'ordures ménagères peut être réglée par prélèvement automatique. Si vous souhaitez le mettre en place, merci de retourner le mandat de prélèvement SEPA joint à votre dernière facture à la Communauté de Communes Ouest Limousin (La Monnerie, 87150 Cussac). Contactez le service au 05 55 78 84 07 ou sur [om@ouestlimousin.com](mailto:om@ouestlimousin.com)

Retrouvez l'annuaire de tous nos services ainsi que les actualités de la communauté de communes Ouest Limousin sur notre site internet : [www.ouestlimousin.com](http://www.ouestlimousin.com)

Nous sommes aussi présents sur les réseaux sociaux :

Facebook : @ouestlim  
 Instagram : @ccouestlim

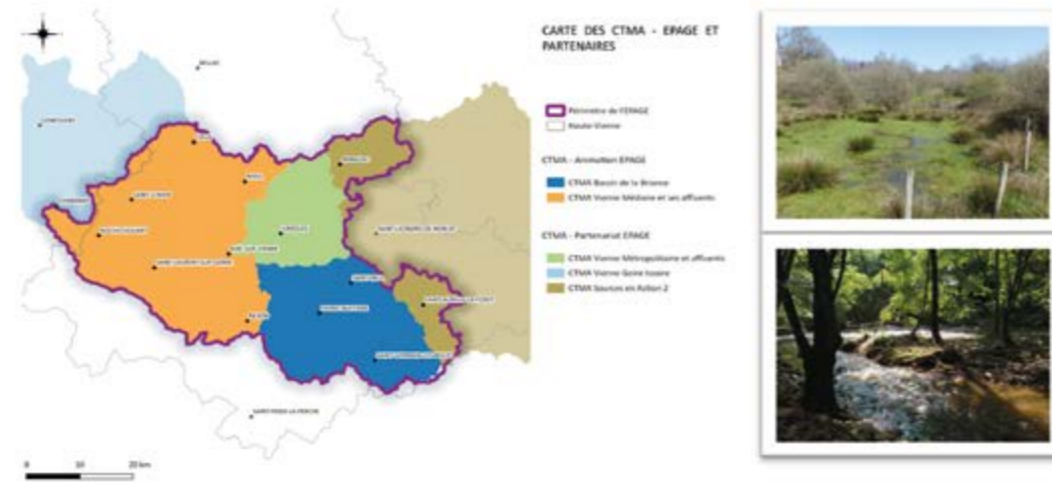
**Ouest Limousin** communauté de communes  
[contact@ouestlimousin.com](mailto:contact@ouestlimousin.com)  
 05 55 78 84 07



Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) depuis le 1er janvier 2020 : **Un interlocuteur au service de l'Eau**

Le rôle du syndicat de rivières est de mettre en œuvre des actions en collaboration avec les collectivités pour préserver et améliorer la qualité des cours d'eau, mais également de sensibiliser la population à protéger ce bien commun « l'eau ».

Le SABV intervient sur une centaine de communes autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, la Gorre, la Graine, la Combade de l'Aixette et de la Briance au service des milieux aquatiques grâce à des programmes d'actions : les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA).



Dans le cadre du CTMA Vienne Médiane, des opérations de restauration de la végétation des berges, et de nettoyage de cours d'eau ont été réalisées.

Des travaux de continuité écologique ont également été conduits ainsi que l'accompagnement de certaines communes sur la thématique des mares : inventaires, travaux, sensibilisation...

L'année 2021 aura été une année de transition, marquée à la fois par la poursuite des opérations engagées, mais également par la préparation du prochain programme.

La phase de diagnostic du territoire en cours de réalisation, se poursuivra début 2022, avec la

définition du programme du futur CTMA. Reprise des actions pour 2023 !

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter ou bien à consulter notre site web <http://www.syndicat-bassin-vienne.fr/>

**Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**

38, Avenue du Président Wilson  
87700 AIXE SUR VIENNE  
☎ 05 55 70 77 17

✉ [contact@syndicat-bassin-vienne.fr](mailto:contact@syndicat-bassin-vienne.fr)

Antenne :  
7 avenue Jean Moulin  
87310 SAINT LAURENT SUR GORRE  
☎ 05 55 48 14 43



Le SYMBA Bandiat-Tardoire rassemble 34 communes sur les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Il est la structure compétente pour la gestion des milieux aquatiques sur les bassins du Bandiat et de la Tardoire. Son objectif est la reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides).

Retour sur les principales actions de l'année 2021 :

**Chantiers de restauration de zones humides sur le bassin versant de la Tardoire**

À Maisonnais-sur-Tardoire, une ancienne lande humide a été restaurée sur 6 000 m<sup>2</sup>. Les travaux ont consisté en l'arrachage des arbres, le broyage de la végétation et la pose de clôtures. Cette lande est un habitat patrimonial rare, composé d'une végétation spécifique (sphaigne, bruyère, ajonc, molinie) et présentant un fort potentiel écologique (épuration et stockage de l'eau).



Lande humide à Maisonnais

Au moulin de la Brègère (Cussac), une visite a été organisée au mois d'octobre, suite aux travaux de broyage et d'arrachage des arbres menés en 2019-2020. Une passerelle, un abreuvoir et des clôtures avaient également été installés afin d'assurer un pâturage pérenne, et ainsi assurer l'entretien du milieu tout en préservant La Colle.



La Colle à Cussac

Réalisés en partenariat avec la cellule zones humides du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

**Restauration de la ripisylve sur la Doue et le Bandiat (Abjat-sur-Bandiat/Augignac/Nontron et Saint-Estèphe)**

Des travaux sur la végétation en bord de cours d'eau ont été réalisés afin de rouvrir le milieu en enlevant les embâcles gênants pour les écoulements et les arbres morts ou dépérissant à risque.

Débutée en 2018, l'opération s'est finalisée cette année et permet au milieu de retrouver un équilibre écologique (diversité des habitats, accès à la lumière, dévalaison des sédiments, limiter le risque d'inondation...). Au total, plus de 6km de cours d'eau ont été traités.



Avant

Après

Vous souhaitez des conseils de gestion sur le cours d'eau qui passe sur votre parcelle, sur votre zone humide ou votre étang/mare ?

Nous sommes là pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

SYMBA Bandiat-Tardoire, La Monnerie 87150  
CUSSAC - Tel : 05 55 70 27 31  
[www.syndicat-bandiat-tardoire.fr](http://www.syndicat-bandiat-tardoire.fr)  
[www.facebook.com/symba.bandiat.tardoire](https://www.facebook.com/symba.bandiat.tardoire)  
Référente Tardoire : 06 38 84 49 72  
Référent Bandiat : 07 54 36 40 43



Une marque pour des acteurs engagés.

La Marque Valeurs Parc naturel régional est une marque nationale, propriété de l'Etat, que l'on retrouve dans 56 parcs naturels régionaux. Elle valorise les entreprises investies pour le respect de la nature, l'épanouissement

de l'Homme et pour une économie locale plus responsable et solidaire.

Adhérer à la Marque permet aux bénéficiaires d'intégrer un réseau d'acteurs économiques engagés dans une démarche de progrès, de partager des expériences et de bénéficier d'un accompagnement technique du Parc. Promue localement comme nationalement, elle leur attribue une véritable valeur ajoutée en termes

d'image et leur permet de toucher des publics de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable.

Pour le consommateur, la Marque présente de réels bénéfices et avantages : porteuse de sens d'humanité, de respect des valeurs des parcs ou encore de traçabilité liée à des filières de proximité... En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe activement à la vie du territoire et a la garantie de rencontrer les acteurs locaux qui partagent ses valeurs.

Depuis 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin accompagne les hébergeurs touristiques volontaires qui souhaitent entreprendre une démarche de progrès en matière de développement durable et qualifier leur activité à travers la Marque Valeurs Parc naturel régional.

Vous souhaitez un accompagnement personnalisé et rejoindre le réseau des hébergeurs touristiques du Parc ?

Contactez Pauline Guillot, chargée de mission tourisme : [p.guillot@pnrpl.com](mailto:p.guillot@pnrpl.com) / 05 53 55 36 00



### LAS ABELHAS DU PARC !

Nos 1001 Abeilles sauvages sont les championnes de la pollinisation en France, grâce à leur incroyable diversité ! De toutes les tailles et

de toutes les couleurs, nos abeilles sauvages récoltent le pollen au moyen de brosses à pollen placées à des endroits stratégiques de leur anatomie.

Solitaires ou sociales comme les bourdons, il ne faut pas les confondre avec l'abeille domestique, en effet, nos abeilles sauvages n'ont pas de reines et ne produisent pas de miel. Toutes les ressources récoltées serviront à nourrir les futures jeunes.

Depuis septembre 2021, et pour une durée de 5 ans, le PNR Périgord-Limousin s'est associé avec les 4 autres PNRs de Nouvelle-Aquitaine pour mener des actions de sauvegarde des abeilles sauvages de nos parcs : le LIFE « Wild bees ».



Trois grandes actions seront menées :

- Mieux connaître les abeilles sauvages de nos territoires ;
- Améliorer la qualité et multiplier les milieux favorables aux abeilles sauvages ;
- Partager les bonnes pratiques aux habitants du parc ainsi qu'aux professionnels.

Pour plus d'informations, venez-visiter le site de Parc naturel régional Périgord-Limousin ainsi que le futur site internet du LIFE « Wild bees » accessible en février 2022.

Contact au Parc : Manon DESPEAUX, chargée de mission Life Abeilles Sauvages, [m.despeaux@pnrpl.com](mailto:m.despeaux@pnrpl.com) ou 05.53.55.36.00

Toutes les infos sur le site : [www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)



### LES RESTOS DU CŒUR : C'EST QUI ? C'EST QUOI ?

Les restos du cœur de CUSSAC, ce sont onze bénévoles, qui chaque semaine tout au long de l'année, sont présents pour aider et apporter,

sur le territoire de la communauté de communes Ouest Limousin, une assistance aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Vous êtes en difficulté : n'attendez pas, prenez contact, nous serons à votre écoute.

Vous souhaitez être bénévoles, ou mieux connaître nos actions, passez nous voir au centre aux heures d'ouverture, devant un café, nous parlerons de vos attentes ou de vos interrogations. Si vous souhaitez participer à la collecte nationale du 4 et 5 mars 2022, merci de prendre contact auprès de notre centre.

Animateur du centre : Roger CHAZELAT

Contact : 05 55 70 25 86 (laisser un message)

Mail : [ad87.cussac@restoducoeur.org](mailto:ad87.cussac@restoducoeur.org)

Lieu de l'activité :

2 place des fontaines des félibres CUSSAC 87150

Activités : Le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 15.



### POUCE TRAVAIL POURSUIT ACTIVE-MENT SON ACTION DE FORMATION SUR LE TERRITOIRE.

Depuis 2010, l'association Pouce Travail, qui a pour mission initiale de mettre de la main d'œuvre à la disposition de particuliers et de professionnels, poursuit un objectif fort : former ses salariés. Après une année blanche en raison de la crise sanitaire, 3 sessions ont été programmées en 2021 : 2 en entretien ménager (18 salariées formées) et une sur l'entretien des espaces verts.

Ces personnes ont été prises en charge par Les Vaseix, organisme de formation retenu par Pouce Travail. 3 jours de formations ont été dispensés avec une partie théorique et surtout une mise en pratique sur le terrain. Dans un appartement pédagogique sur place, toutes les techniques d'entretien ménager sont abordées : entretien des sols, des sanitaires, d'un frigo, d'une table à induction, le repassage... De même pour les stagiaires en Espaces verts, ils apprennent à bêcher,



planter, tondre, tailler... sur des terrains prévus à cet effet à proximité des Vaseix.

L'enjeu de cette formation est d'apporter aux salariés les techniques professionnelles et une meilleure connaissance du matériel qu'ils peuvent être amenés à utiliser. Un accent est tout particulièrement mis sur la sécurité ainsi que les gestes et postures à adopter en situation de travail et la prise en compte du développement durable. L'objectif final est de lancer une dynamique de professionnalisation des salariés en insertion et une valorisation de ces métiers.

CONTACT

POUCE TRAVAIL vous invite à prendre contact au 05 55 02 03 16 et vous propose d'aller surfer sur le site de l'association [www.poucetravail.com](http://www.poucetravail.com)





La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses

domaines de compétences. Les collaborateurs juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits (accident du travail, maladie professionnelle, maladie, longue maladie, invalidité, handicap, droit du travail, droit des assurances, prestations familiales, assurance chômage, accidents de la voie publique, accidents domestiques, retraite...) quel que soit le régime social : salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...

N'hésitez pas à contacter :

les bénévoles de la section FNATH 87 à BELLAC VAL D'ISSOIRE - LE DORAT : Nicole RANGER, présidente de la section, au 05 55 68 98 68 ou Christian COURIVAUD, trésorier de la section, au 06 81 30 52 86

Lors des permanences « contacts » à la Maison des associations – Rue de Chanzy à BELLAC :

- le samedi de 9h à 11h et le 3ème jeudi de 8h30 à 11h30 ou lors des permanences juridiques en présence d'un juriste uniquement sur rendez-vous : le 2ème samedi de 8h à 11h et le 4ème vendredi de 10h à 16h

Vous pouvez également contacter le groupement départemental FNATH 87 : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, 6 avenue du Président Sadi Carnot, 87350 PANAZOL, 05 55 34 48 97 - fnath87@orange.fr  
www.fnath87.org



28 avenue de la Libération  
87000 LIMOGES  
Horaires : du lundi au vendredi  
9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30  
www.adil87.org

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- Accession à la propriété : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat

d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...

- Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

Toutes les infos sur le site : www.champsac.fr

Sur le territoire de Saint-Junien, l'Ouest et le Nord-Ouest du département de la Haute-Vienne

05 55 02 46 01  
accueil@unaouest87.fr

UNA Ouest 87  
10 Bd de la République - 87200 SAINT-JUNIEN  
www.unasaintjunien.fr

UN PROFESSIONNALISME DE PLUS DE 55 ANS

- Pôle UNA'Handi • Aide à la Personne
- Ménage, Repassage
- Accompagnement social • Aide aux Aidants
- Ateliers de Convivialité Seniors
- Garde de jour et de nuit • Garde d'enfants
- Jardinage et petit bricolage

-50%  
tarif réduit pour les personnes âgées de plus de 65 ans

NF  
Charte nationale qualité  
SERVICES & LA PERSONNE

### ANACR, ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMI(ES) DE LA RÉSISTANCE

L'ANACR, est en totale opposition au mouvement complotiste qui insidieusement cherche à faire réhabiliter Pétain et le régime de Vichy. Elle est porteuse de la mémoire de la Résistance qui rassembla dans ses rangs des femmes et des hommes qui croyaient au ciel dans la diversité de leurs religions ou qui n'y croyaient pas, qui étaient Français de naissance ou immigrés, naturalisés ou non, mais qui partageaient le même idéal antifasciste, démocratique, humaniste et antiraciste et contre l'antisémitisme renaissant.

Pour cela le comité local, à l'initiative d'anciens maquisards (dont beaucoup sont aujourd'hui disparus) a réhabilité les trous (gourbis) du « maquis de Boubon ». Le chemin d'accès se trouve sur la route de Cussac à La Chapelle Montbrandeix. Parking de départ des chemins de randonnées de la forêt de Boubon. Le comité accompagne de nombreux groupes scolaires, randonneurs et autres qui le désirent.

Le comité a édité un deuxième livre sur la Résistance dans notre Région, actuellement en vente dans les librairies, certaines Mairies et les Offices de Tourisme, et auprès des adhérents de l'ANACR.

Le comité participe aux commémorations dans notre canton, en Haute Vienne et dans les départements voisins, Venez nous rencontrer lors de notre assemblée générale qui se déroulera, normalement, le samedi 22 janvier 2022, à 10 heures, à la mairie d'Oradour sur Vayres.

Le samedi 23 juillet, à 11 heures 30, le comité vous invite à la commémoration des combats d'Oradour-sur-Vayres, à la stèle érigée à la mémoire des résistants tombés face à l'occupant nazi.

Pour le Comité, le Président, Claude Pauliat

*D'autre part, un collectionneur local a rassemblé de nombreux objets témoins de la résistance et des maquis de Boubon et de Gaboureau. Il se propose de vous les faire découvrir à titre privé. Pour cela prenez rendez-vous au 06 75 43 93 05.*



Fresque réalisée par les enfants de l'école Jean Gauthier classe de CM – à l'occasion des cérémonies commémoratives du 11 novembre 2021.



**Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes  
16-25 ans**

contact@mlr87.fr  
<https://www.facebook.com/mlrhv87/>  
<https://www.missionlocaleruralehautevienne.c>

**INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE  
pour les 16-25 ans**

**Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé  
Un conseiller référent pour toutes vos démarches**

**EMPLOI :** Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...

**ORIENTATION :** découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...

**FORMATION :** droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...

**VIE QUOTIDIENNE :** permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

**Mais aussi ... : Zoom Infos / NOVEMBRE 2021**

*Jeunes 16 à 25 ans* # 1 jeune 1solution  
**Passez en mode Avenir !**



**LE PARRAINAGE**

**Pour Booster les Projets et l'Emploi des Jeunes**

**1 parrain ou 1 marraine, 1 jeune et 1 conseiller !**

Des salariés, des chefs d'entreprise, des cadres, des bénévoles...issus de divers secteurs d'activités. Ils s'engagent auprès des jeunes et les accompagnent dans leurs démarches et leur projet professionnel.

**Être parrainé pour:**

- Mieux connaître le monde de l'entreprise ;
- Échanger sur les métiers, les postes de travail ;
- Améliorer la confiance en soi ;
- Être conseillé sur le CV, les lettres, les entretiens d'embauche ;
- Partager des expériences et des projets ;
- Développer des relations professionnelles ...



**Mission Locale Rurale de la Haute Vienne : + d'infos au 05 55 70 45 74**

**La Mission Locale Rurale ...Proche de chez vous...Contactez-nous !!!**

Rue d'Arsonval – Centre administratif Martial Pascaud - 87200 ST-JUNIEN - ☎ 05.55.02.05.71  
 Du lundi au jeudi – 8h30-12h30 / 13h30 et 17h30 / Vendredi – 8h30 -12h30 / 13h30 et 16h30

**4 antennes - 24 points d'accueil** sur tout le département (Hors agglomération de Limoges)  
 Une équipe de **36 professionnels et des services gratuits.**

Toutes les infos sur le site : [www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)

**COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE**

*- Artisans -*

M. Alan-Paul CHESTER  
 - Rénovation de façades -  
 07 81 29 74 20

M<sup>me</sup> Nelly GAUTHIER  
 - Emailluse -  
 05 55 78 44 27  
 06 85 93 61 61

M. Lionel GAUTHIER  
 - Peinture-Carrelage sol & mural -  
 09 64 05 44 53  
 06 15 68 49 93

MM. Benoît & François GAUTHIER  
 - Maçonnerie-Charpente-Couverture -  
 Benoît : 06 26 15 75 33  
 François : 06 46 27 58 01

M. Neil HARRIS  
 Menuisier  
 05 55 78 24 73

M. Fabrice HEBRAS  
 - Maçonnerie-Rénovation-Neuf -  
 06 08 73 68 31

M. Patrick JUHEL  
 - Travaux publics -  
 05 55 78 44 20

EURL MERLE  
 M. Hugo LAROUDIE  
 - Travaux publics -  
 06 01 29 09 82

M. Graham MILLAR  
 - Sculpteur sur bois -  
 07 88 11 36 39

M. Antoine PAPAZIAN  
 - Taxi / conventionné sécurité sociale  
 06 84 53 33 01

M. Vincent VALLADE  
 ATOUSERVICES  
 Prestations de services  
 Conduites de tous types d'engins  
 poids lourd, bricolage, espaces verts  
 06 19 84 26 72

*- Entreprises -*

BETON PERIGORD VERT  
 La Gare  
 05 55 78 54 30

M. Jean-François CHAPELIER  
 La Chèvrerie de la Peytavigne  
 Productions de la ferme : fromages de  
 chèvre bio au lait cru entier  
 06 66 25 53 75  
 chevrieredelapeytavigne@gmail.com

M. Danny CHISNELL  
 Entretien et réparation  
 de véhicules automobiles légers  
 07 60 76 37 36

DELEATUR - M. Sébastien Auroux  
 Lecture - correction et réécriture  
 Traduction Anglais / Français  
 07 81 87 94 06  
 gabrius1201@gmail.com

DELOUIS France  
 Vinaigre - Moutarderie  
 Le Petit Clos  
 05 55 77 41 88

M. Thibaud FURET  
 Elevage de caprins  
 La Grange du verdier

M. Dan GIAMBELLUCO  
 Nettoyage-Tonte-Elagage-Clôture  
 La Rouille  
 06 10 41 80 33

HYDROSYLVA - M. Grégory FEMENIA  
 Travaux forestiers & environnementaux  
 06 13 90 05 10  
 greg@hydrosylva.fr

NTP  
 Produits non-tissés  
 La Gare  
 05 55 78 54 86

Mme Christelle RAMA  
 Photographe-Graphiste-Illustratrice  
 06 07 11 28 61  
[www.christellerama.com](http://www.christellerama.com)

M. Alain DUTHIER  
 Ferme pédagogique  
 05 55 78 56 19

GAEC du Mazardy  
 Mme Noline VERBRUGGEN  
 Produits de la ferme Viandes bovines  
 Vente à la ferme  
 Rendez-vous au 06 50 19 47 44

M. Stéphane VIOSSANGE  
 Garagiste  
 Nailhac  
 05 55 78 29 60

Mme Sophie VOLET  
 Vente de volailles  
 06 87 13 28 89

*- Commerçants -*

Boulangerie-Pâtisserie « Chez Rose »  
 15, rue des Fontaines  
 05 55 78 57 62

Salon de coiffure Chris'coiff  
 Mme Christelle LEBOUTET  
 4, rue des Hirondelles  
 05 55 78 14 05

Restaurant LE RELAIS DE LA TOUR  
 M & Mme RANGER  
 1, Bousseroux  
 05 55 78 40 71

FREDON BOISSONS  
 M. Laurent FREDON  
 5, rue de l'Ecole  
 05 55 78 42 49

Restaurant LE CHAMPSAC  
 M. & Mme MATTHEWS-CLAY  
 12, rue des Fontaines  
 05 55 78 53 50

*- Santé -*

Le cabinet des infirmiers et de l'ostéopathe  
 ouvert depuis le 1er septembre 2021. Il est  
 situé 16 rue Fontaines, à côté de l'église -  
 appartement du rez-de-chaussée  
 (à l'ancien Presbytère)

Mme Magali HOFFECARD  
 06 45 39 86 12

M. Yann-Olivier ROPARS  
 06 09 62 62 32

Ostéopathe: M. Stephan THREADGOLD  
 06 01 71 62 00

*- Bien-être -*

Mme Émeline CARON  
 «Sur le chemin d'Abbey-Rose»  
 Séance (individuelle ou collective)  
 de coaching accompagné de chevaux  
 Développement personnel  
 stages de bien-être  
 La Rouille  
 07 82 09 93 97

Mme Isabelle SPECHT  
 Haras Ysabel de Champsac  
 Élevage et pension de chevaux  
<https://isaspe61.wixsite.com/ysabeldechampsac>  
 isaspe61@gmail.com  
 07 82 38 67 85



Publication : Mairie de Champsac  
Directeur de publication : Mairie de Champsac  
Rédaction : Mairie de Champsac  
Crédit photos : Mairie de Champsac, Daniela  
Mise en page et impression : TEXTO Saint-Junien (87)  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2022